

Le Bureau Communautaire du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni en l'Hôtel d'Agglomération à Narbonne, sous la présidence de Maître Didier MOULY

Séance publique du 29 NOVEMBRE 2021 à 8h30

Date de convocation : 23 novembre 2021

Délibération
N°B2021_127

Membres en exercice :	20
Votants :	20
Suffrages exprimés :	20
Pour :	20
Contre :	0
Abstention :	0

SECRETAIRE DE SEANCE : MONIE Jean-Marie

PRESENTS : ALVAREZ Jean-Michel, BELART Xavier, BELLOTTI-LASCOMBES Emma, DEVIC Bernard, DURAND Viviane, HERAS Guillaume, HERNANDEZ Joël, JANSANA Jean-Marc, LAPALU Christian, MARTINAGE Fabienne, MONIE Jean-Marie, MONTAGNIER André-Luc, MOULY Didier, PARRA Eric, PY Michel

PRESENTS UNE PARTIE DE LA SEANCE : GOUIRY Catherine, JAMMES Michel, MARTIN Henri, RIO Jean-Louis

EXCUSES :-

EXCUSES EN COURS DE SEANCE : GOUIRY Catherine (délibération B2021_145), JAMMES Michel (délibérations B2021_137 et B2021_138), MARTIN Henri (délibérations B2021_138 à B2021_142), RIO Jean-Louis (délibérations B2021_141 et B2021_142)

EXCUSES AVEC PROCURATION : VIALADE Alain

PROCURATIONS EN COURS DE SEANCE :-

Nomenclature Etat : Finances locales – Subvention

OBJET : ASSAINISSEMENT - Demande de subvention à l'agence de l'eau et au conseil départemental pour la réalisation des travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement des eaux usées rues des Ecoles et de la Mairie commune de Villedaigne

Le diagnostic des réseaux de la commune de Villedaigne a fait apparaître des débits très importants en particulier lors de la mise en eau des canaux d'irrigation traversant le village. Il s'avère donc opportun de réaliser des travaux de réhabilitation des canalisations des eaux usées des rues des Ecoles et de la Mairie.

Le montant estimatif de l'opération est de 29 500 € HT soit 35 400 € TTC.

A l'unanimité, le Bureau décide :

- De prendre acte du montant de l'opération de réhabilitation des canalisations des eaux usées rues des Ecoles et de la Mairie à Villedaigne s'élevant à 29 500 € HT ;
- De réaliser cette opération (études et travaux), selon les principes de la charte qualité nationale des réseaux d'assainissement et de le mentionner dans les pièces du dossier de consultation des entreprises ;
- De solliciter l'octroi d'une aide la plus large possible auprès de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse ;
- De solliciter auprès de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse l'autorisation de démarrage des travaux par anticipation ;
- De solliciter l'octroi d'une aide la plus large possible auprès du conseil départemental de l'Aude ;
- De prendre acte que l'opération, éventuellement subventionnée, devra être engagée dans les deux ans qui suivent la date d'octroi des aides et que la durée totale de validité des subventions est fixée à trois ans ;
- D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document administratif, technique ou financier nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**Délibération certifiée
exécutoire compte tenu
de sa transmission en
Sous-Préfecture**

**le : 1/12/2021
et de sa publication
le : 1/12/2021**

Fait et délibéré les mois, jour et an que dessus

**Copie certifiée conforme,
Maître Didier MOULY,**



Maire de Narbonne

**Président du Grand Narbonne,
Communauté d'Agglomération**

